

Guide de Référence de l'INEE sur le Financement Extérieur de l'Éducation

Le Guide de Référence de l'INEE sur le financement extérieur de l'éducation est une ressource qui décrit les stratégies et mécanismes de financement de l'éducation des bailleurs de fonds. Le Guide de Référence s'intéresse particulièrement au financement extérieur de l'éducation dans les pays à faible revenu, y compris ceux en *situation fragiles*. Les gouvernements dans ces situations (de crise, d'après-crise ou situations menacées de crise en raison d'un conflit, d'une catastrophe naturelle ou de la légitimité contestée du gouvernement) sont généralement confrontés à des défis en ce qui concerne la prestation des services publics de base, y compris l'éducation.

Pourquoi le Guide de Référence a-t-il été développé?

Ce Guide de référence a été élaboré par le Groupe de travail de l'INEE sur l'Éducation et la Fragilité en réponse aux demandes de spécialistes de l'éducation pour une description simple des différents types d'aide extérieure pour l'éducation, et à la suite de recommandations établies par la Table ronde organisée par l'INEE en 2008 sur le financement de l'éducation dans les États affectés par la fragilité. Son but est de permettre aux décideurs politiques nationaux de mieux comprendre :

- ce que les bailleurs de fonds cherchent à atteindre dans le secteur de l'éducation;
- les moyens par lesquels les bailleurs de fonds fournissent une assistance à l'éducation;
- les contraintes liées au financement des bailleurs de fonds;
- comment les différents mécanismes de financement fonctionnent;
- pourquoi les bailleurs de fonds choisissent un mécanisme de financement plutôt qu'un autre.

Qu'est-ce que le Guide de référence?

Le Guide de Référence est un ouvrage qui reflète le point de vue des bailleurs de fonds et vise à expliquer la conception, les objectifs et les contraintes des types d'aide extérieure à l'éducation. Il n'a pas pour vocation de présenter une analyse des avantages et des inconvénients des différents mécanismes de financement et n'est pas un "guide pratique" indiquant aux ministères de l'Éducation comment solliciter une demande de financement extérieur de l'éducation dans la perspective de l'obtenir plus aisément.

Qui bénéficiera de la lecture du Guide de référence?

Les décideurs politiques nationaux de l'éducation acquerront une meilleure compréhension des mécanismes de financement, leur permettant de devenir plus aptes à gérer les relations pays-bailleurs.

Les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres organisations de la société civile, ainsi que les membres des groupes éducatifs locaux (bailleurs de fonds) et leurs partenaires en éducation peuvent approfondir leur connaissance des objectifs, des stratégies et des mécanismes de financement des bailleurs de fonds dans le secteur de l'éducation. Par conséquent, ils peuvent devenir plus efficaces à tenir les gouvernements et les bailleurs de fonds responsables envers l'utilisation du financement extérieur de l'éducation.

Le Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (Inter-Agency Network for Education in Emergencies, INEE) est un réseau mondial ouvert, composé de représentants d'ONG, d'agences des Nations Unies, d'organismes donateurs, de gouvernements, d'institutions universitaires, d'écoles et de personnes affectées par les crises, qui œuvrent conjointement, dans un cadre humanitaire et de développement, pour la sauvegarde d'une éducation sûre et de qualité dans les situations d'urgence et durant la phase de relèvement d'après-crise. Le Groupe de travail INEE sur l'Éducation et la Fragilité s'attache à renforcer le consensus sur la manière dont l'éducation contribue à atténuer la fragilité, tout en assurant un accès équitable pour tous; appuyer le développement de programmes d'éducation de qualité et efficaces dans des contextes fragiles; et promouvoir le développement de mécanismes alternatifs pour soutenir l'éducation dans des contextes fragiles au cours de la transition des phases de l'assistance humanitaire à l'aide au développement.

Pour plus d'informations sur l'INEE et le Groupe de travail, veuillez consulter le site internet: <http://www.ineesite.org>.

Que vous apprendra le Guide de Référence de l'INEE sur le Financement Extérieur de l'Éducation?

Partie I.: Comment les bailleurs de fonds considèrent le financement de l'éducation

La Partie I aide à comprendre **comment les bailleurs de fonds examinent les besoins de financement du secteur de l'éducation dans les pays à faible revenus et les moyens qu'ils utilisent afin de répondre à ces besoins**. Cette section passe en revue les objectifs et les stratégies dans le secteur de l'éducation et présente les "bonnes pratiques de l'aide" (y compris les principes de l'efficacité de l'aide; les bonnes pratiques d'action humanitaire et les principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires).

La Partie I examine également les **obstacles rencontrés par les bonnes pratiques de l'aide** dans le secteur de l'éducation. Ces derniers comprennent la faible capacité des gouvernements partenaires ; les limitations sur le choix des mécanismes de financement disponibles aux bailleurs de fonds ; les facteurs politiques ; la responsabilité en ce qui concerne l'utilisation des fonds et les difficultés d'octroyer un financement de transition étant donné la distinction de l'aide extérieure en deux catégories : l'assistance humanitaire et l'aide au développement.

Partie II.: Quelles organisations financent et assurent la prestation des services d'éducation?

La Partie II définit les **différentes organisations qui financent l'éducation (bailleurs de fonds) et celles qui assurent la prestation des services d'éducation (les prestataires de services)**, y compris les gouvernements partenaires ; les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ; les initiatives mondiales pour l'éducation ; les bailleurs de fonds du secteur privé et les ONG internationales et locales. La Partie II explique aussi comment les bailleurs de fonds travaillent ensemble, à la fois au niveau international et au niveau des pays.

Partie III.: Mécanismes de financement en appui à l'éducation

La Partie III résume les principaux mécanismes de financement de l'éducation, leurs objectifs, comment ils sont financés et comment ils fonctionnent (par exemple, les mécanismes d'acheminement de l'aide, les décaissements et les obligations de comptes rendus, etc.). Cette section fait la distinction entre le financement qui est "mis en commun" par les bailleurs de fonds ; le financement qui est acheminé directement par les bailleurs de fonds et les différents partenaires d'exécution qui sont utilisés par les bailleurs de fonds (par exemple, les gouvernements partenaires, ONG, etc.). Plus précisément, elle fournit des informations détaillées sur:

- Assistance humanitaire – fonds humanitaires communs
- Assistance humanitaire – appels de l'ONU
- Appui au(x) projet(s)
- Appui au(x) programme(s)
- Fonds d'affectation spéciale multi-bailleurs
- Appui budgétaire sectoriel
- Appui budgétaire général
- Allègement de la dette

La Partie III définit chaque mécanisme et décrit: ses objectifs ; la situation dans laquelle il peut être utilisé ; les implications de son utilisation sur les bonnes pratiques d'action humanitaire ; ses objectifs ciblés ; les questions liées à sa gouvernance ; ses coûts de transaction et ses défis potentiels et ses résultats anticipés.

Annexes:

L'Annexe 1 propose de **brefs exemples de pays** relatifs au choix et à la mise en œuvre des mécanismes de financement dans certains pays.

L'Annexe 2 présente une **liste de lectures et de ressources supplémentaires** sur le financement extérieur de l'éducation, particulièrement en situations fragiles.

L'Annexe 3 fournit une **liste des différentes organisations**, y compris les bailleurs de fonds et les agences d'exécution, impliquées dans le financement et la prestation des services éducatifs dans les pays à faible revenu.